Inspection du travail agricole : la DGT doit rappeler à l'ordre la DREETS Bretagne

Une mise en cause injustifiée et inacceptable

Le lundi 17 avril 2023, **le président de la « Fédération des entrepreneurs de Bretagne » a adressé un courriel au Pôle T de la DREETS Bretagne mettant en cause un collègue de nos services**. En effet, il établit un lien direct entre le suicide d'un adhérent, gérant d'une entreprise de travaux agricoles (ETA), et un courrier d'information de nos services sur un projet de sanction administrative pour non-respect des durées maximales de travail. Il convient toutefois de préciser que le courrier est arrivé un mois avant le suicide et que le gérant de l'ETA n'aurait laissé aucune lettre corroborant cette mise en cause.

Dès le 21 avril 2023, **la directrice du Pôle T écrivait aux directeur.ices du pôle travail relations sociales des DDETS bretonnes pour annoncer la suspension du contrôle des ETA** dans les Côtes d'Armor et une réunion avec l'organisation patronale.

Soucieuse du bon fonctionnement de la ligne hiérarchique, la directrice du pôle travail relations sociales de la DDETS des Côtes d'Armor se rendait avec le RUC dans les bureaux des agent.es concerné.es pour leur demander oralement de stopper immédiatement les contrôles dans les ETA, sans fixer de terme.

Une absence totale de soutien hiérarchique

Lors du CSA de la DDETS 22 du 21 avril 2023, **les représentant.es du personnel ont demandé que la DDETS 22 apporte son soutien écrit aux agent.es mis en cause en réaffirmant à la fédération des entrepreneurs de Bretagne le bien fondé des contrôles et des suites afférentes** dans un milieu où les conditions de travail des salarié.es sont particulièrement difficiles et où les employeurs bénéficient déjà de nombreuses dérogations en matière de durée du travail. Ils ont également contesté la consigne leur demandant de cesser les contrôles dans les ETA, ce qui est totalement contraire à la convention 81 de l'OIT.

La DDETS 22 s'est engagée à apporter une réponse sur ce sujet lors de la réunion du 5 mai 2023 de présentation du PAR aux agent.es de contrôle. Pourtant lors de cette réunion, la DDETS a refusé de faire une réponse écrite au syndicat des ETA et **renvoie vers la réunion prévue entre l'administration et ce syndicat en mai/juin *« dans le but de faciliter les contrôles dans ce secteur en envisageant à la fois une rédaction plus explicite des courriers et une communication commune pour rappeler la nécessité des contrôles dans l'intérêt de tous*** ». Concernant la suspension des contrôles dans les ETA, elle refuse de confirmer sa position par écrit et prétend qu'il s'agit d'une préconisation temporaire, sans en préciser le terme, dans une logique affichée de protection des agent.es. Or, si la direction entendait réellement assurer la protection des agent.es, elle devrait au contraire les soutenir dans leurs missions de contrôle au lieu de céder aux pressions du lobby patronal

Notre organisation syndicale ne peut que dénoncer le fait que, depuis le début de cette affaire, l'administration refuse d'afficher son soutien à un agent qui n'a fait que son travail en rédigeant un rapport de sanction administrative à une entreprise qui ne respecte pas les règles relatives à la durée du travail, dans un secteur qui bénéficie pourtant déjà de nombreuses dérogations. **Nous regrettons également que notre hiérarchie soit si peu soucieuse des conditions de travail des salarié.es de ce secteur**, avec un fort enjeu de sécurité (un.e salarié.e est-il ou elle encore capable de conduire

en sécurité une des énormes machines qu'ils ou elles utilisent après une journée de 16 heures de travail continu, et un repos réduit, notamment sur la route ?). **Nous nous interrogeons d'ailleurs sur la position de la hiérarchie si un tel accident devait survenir : assumerait-elle la suspension des contrôles ?**

Brisons l'omerta Agricole !

Depuis plusieurs années, nous constatons **la difficulté des services de l'Etat à intervenir dans le monde agricole costarmoricain**. Ainsi, **les agent.es ont été victimes de nombreux incidents de contrôle** dans ce milieu, dont le plus grave a été le dévissage de boulon de roues par un serriste de tomates en 2015. Suite à une enquête bâclée, cette affaire a été classée sans suite par le parquet de Saint Brieuc. **Cette pratique de dévissage de roues de voiture s'est depuis banalisée puisque Morgan LARGE, journaliste à Radio Kreiz Breizh, l'a subi à deux occasions,** après avoir témoigné dans le documentaire « *Bretagne, une terre sacrifiée* ». Le 4 mai dernier, c'était le président de l'association Beautifoul, luttant contre les pollutions agricoles, qui constatait lui aussi le déboulonnage d'une de ses roues de voitures.

Pour expliquer la difficulté à mener des contrôles en milieu agricole et être soutenu par notre propre hiérarchie, citons l'ouvrage « *Silence dans les champs* » de Nicolas LEGENDRE, journaliste du MONDE, qui résume bien cette **difficulté à enquêter dans le monde agricole en Bretagne**. Elle est signée d'un certain Clément, présenté comme un ancien salarié de l'agroalimentaire : « *Qu'on dise enfin la vérité : il y a une omerta agroalimentaire.* »

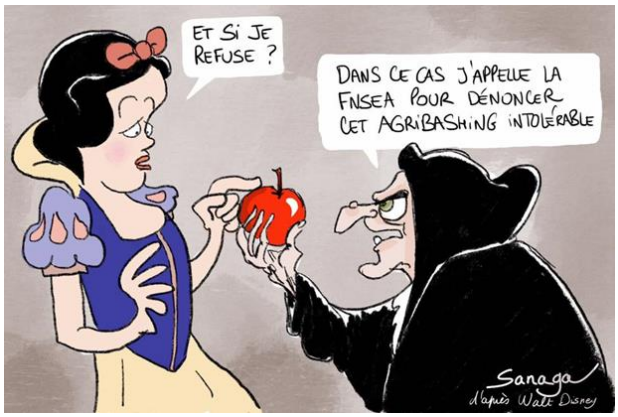

Illustration de Sanaga

Atteinte à l'indépendance, absence de soutien des agent.es dans l'exercice de leur mission, qu'attend la DGT pour rappeler à la DREETS Bretagne les principes de la convention n°81 et du Code du travail ?

SUD TAS revendique :

Le soutien écrit de la DREETS et de la DDETS aux agent.es mis en cause, en réaffirmant à la Fédération des entrepreneurs de Bretagne le bien fondé des contrôles et des suites dans un milieu où les conditions de travail des salarié.es sont particulièrement difficiles et où les employeurs.euses bénéficient déjà de nombreuses dérogations en matière de durée du travail.

Le retrait de la consigne de stopper les contrôles dans les ETA, contraire à la convention 81 de l'OIT.

Toutes mesures pour assurer la sécurité des agent.es